



Réf : Elaboration du PLU de la commune de Annot

Objet : Réunion publique – Présentation du projet de zonage-règlement

**COMPTE-RENDU de la 3^e Réunion Publique
Elaboration du PLU
13 avril 2018**

Etaient présents :
15 personnes

Elus et mairie

- Jean BALLESTER, Maire,
- Antoine JORNET, 1^{er} adjoint
- Jean FENOUIL, 2^e adjoint

Atelier d'urbanisme et environnement CHADO :

- Dorothée Dussol

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Rappel des principes de zonages – règlement dans les PLU,
- ⇒ Retour sur les objectifs de modération de la consommation d'espace retenus au PADD présenté à la population en décembre 2017
- ⇒ Présentation du projet de zonage du PLU
- ⇒ Bilan de l'enveloppe foncière restant à bâtir au projet de zonage

Le diaporama présenté est joint au présent compte rendu.

RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX ECHANGES

L'Atelier Chado a développé un diaporama reprenant les différents thèmes de l'ordre du jour. La population a demandé des précisions sur les obligations de réduction de surfaces constructibles. Le bureau d'études a repris et reformulé les explications lorsque nécessaire.

Certaines personnes ont manifesté leur désaccord avec le choix d'implantation retenu pour le développement d'une future zone d'activité, qu'elles trouvent plus pertinente dans le secteur du Castagneret plutôt qu'aux Scaffarels malgré la circulation poids lourds que cela engendrerait sur le centre village. Les élus ont affirmé leur choix, justement au regard de la circulation en centre-ville et de l'existence déjà à l'heure actuelle d'une activité et d'une circulation de « gros engins » sur Scaffarels en raison de la présence de l'entreprise COSI et du service entretien de la voirie du Conseil Départemental 04.

La population entend la stratégie de la commune de recourir à la volonté de mobiliser des outils de maîtrise foncière du futur secteur d'activité par la mise en œuvre d'une ZAD : Zone d'aménagement différé. La création de la zone en elle-même sera portée ultérieurement par la communauté de communes à qui la compétence zone activité est déléguée.

Les autres débats se sont concentrés sur des cas particuliers.